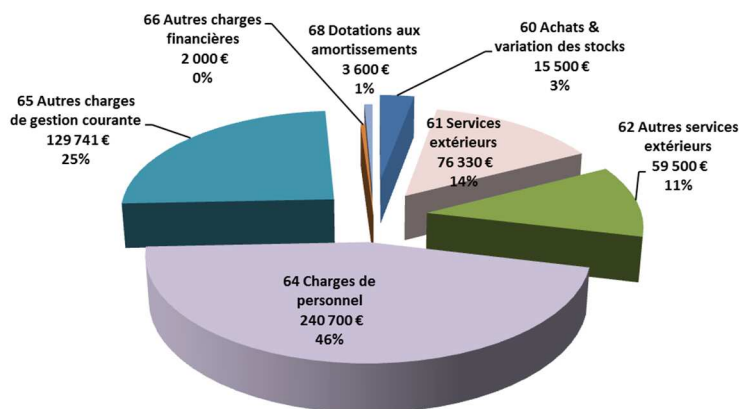


6. LE BUDGET PRIMITIF 2018 du PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

A - Section de fonctionnement – Dépenses – 527 371 €

Dépenses	
60 Achats & variation des stocks	15 500 €
61 Services extérieurs	76 330 €
62 Autres services extérieurs	59 500 €
64 Charges de personnel	240 700 €
65 Autres charges de gestion courante	129 741 €
66 Autres charges financières	2 000 €
68 Dotations aux amortissements	3 600 €
Total dépenses de l'exercice	527 371 €

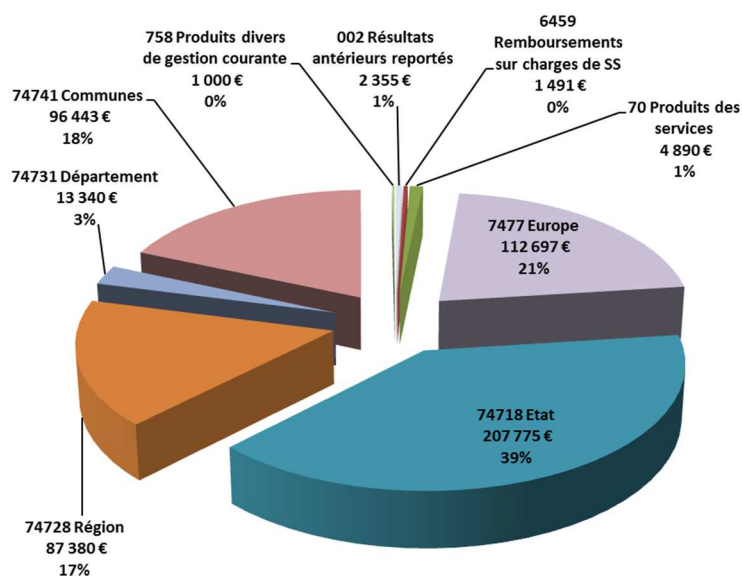


Les principales dépenses de fonctionnement prévues en 2018 par le Syndicat seront les suivantes :

- Chapitre 61
 - ⇒ Dépenses liées à l'engagement d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage des Communautés de Communes en vue de l'aménagement et du jalonnement des itinéraires cyclables « Indre à Vélo » et « Compostelle à Vélo »
- Chapitre 64
 - ⇒ Dépenses liées aux personnels du Syndicat de Pays : effectif maintenu à 5 agents, dont 2 contractuels (50% LEADER et 100% CLS) et 3 titulaires (100% Directeur, 100% secrétaire comptable, 80% OPAH)
- Chapitre 65
 - ⇒ Dépenses liées aux prestations suivantes :
 - Animation des MAEC 2016, 2017 et 2018 (Chambre d'agriculture, ADAR et Indre Nature)
 - Réalisation de diagnostics FART 2018 dans le cadre de l'OPAH (Expertise et Habitat)
 - Etude de faisabilité « habitat indigne » (SOLIHA Indre)

B - Section de fonctionnement – Recettes – 527 371 €

Recettes		
002	Résultats antérieurs reportés	2 355 €
6459	Remboursements sur charges de SS	1 491 €
70	Produits des services	4 890 €
7477	Europe	112 697 €
74718	Etat	207 775 €
74728	Région	87 380 €
74731	Département	13 340 €
74741	Communes	96 443 €
758	Produits divers de gestion courante	1 000 €
Total recettes de l'exercice		527 371 €

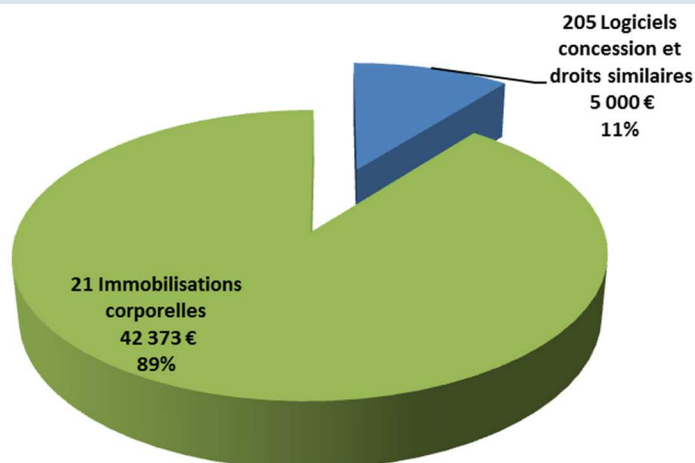


En 2018, les principales ressources du Syndicat de Pays proviendront :

- Du résultat de l'année 2017
 - ⇒ Excédent de fonctionnement cumulé reporté en recette de fonctionnement du BP 2018
- De l'Etat
 - ⇒ OPAH du Pays :
 - Ingénierie FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique) : subvention de l'ANAH pour réaliser les diagnostics FART 2018
 - Protocole CEE (Certificats d'Economies d'Energie) : subvention de l'ANAH
 - ⇒ Animation du CLS : subvention de l'ARS pour le CLS 2018
 - ⇒ Animation des MAEC : subvention du Ministère de l'agriculture pour les MAEC 2016, 2017 et 2018
- De la Région
 - ⇒ Animation du Contrat régional : subvention régionale 2018 au titre du CRST
 - ⇒ Animation de la TVB du Pays : solde de la subvention régionale du Contrat 3G
 - ⇒ Animation de l'opération zéro pesticide : solde de la subvention régionale du Contrat 3G
 - ⇒ Réalisation de l'étude AMO des CDC « aménagement et jalonnement des itinéraires cyclables » : subvention régionale du CRST
 - ⇒ Animation du CLS : subvention régionale du CRST
- Du Département
 - ⇒ Participation du Département de l'Indre au fonctionnement du Pays : subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018
- Des collectivités membres du Syndicat (51 communes)
 - ⇒ Participation statutaire des communes : cotisation des communes 2018 de 3€ 30 par habitant
- De l'Europe
 - ⇒ animation et gestion LEADER 2014-2020 : subvention FEADER pour LEADER 2016 et 2017
 - ⇒ animation CLS : subvention FEADER pour CLS 2016 et 2017

C - Section d'investissement – Dépenses – 47 373 €

Dépenses		
205	Logiciels concession et droits similaires	5 000 €
21	Immobilisations corporelles	42 373 €
Total dépenses de l'exercice		47 373 €

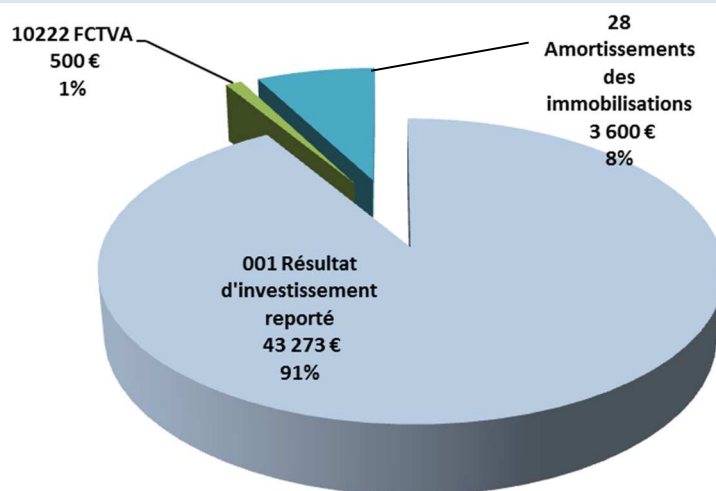


En 2018, les dépenses d'investissement du Syndicat seront les suivantes :

- Acquisition de logiciels informatiques (chapitre 20)
- Equipements en mobilier, bureautique et informatique et aménagements des locaux nécessaires (chapitre 21)

D - Section d'investissement – Recettes – 47 373 €

Recettes		
001	Résultat d'investissement reporté	43 273 €
10222	FCTVA	500 €
28	Amortissements des immobilisations	3 600 €
Total recettes de l'exercice		47 373 €



En 2018, les recettes d'investissement du Syndicat proviendront :

- Du résultat de l'année 2017 : Excédent d'investissement cumulé reporté au 001
- Du FCTVA sur les investissements 2016 (chapitre 10)
- De l'amortissement des immobilisations du Syndicat : véhicule, mobilier, matériel informatique et bureautique (chapitre 28)